



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT BOULES

63, rue Anatole France – 69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 78 52 22 22 – Fax : 04 78 52 50 93

www.ffsb.fr

SUPER 16 Féminin Cahier des Charges

SAISON 2017-2018

Le SUPER 16 Féminin

1) Préparation de la compétition

Pour s'assurer du succès du Super 16 Féminin, il est essentiel de maîtriser la situation dans son ensemble. Cette réussite repose essentiellement sur la planification détaillée, il s'agit de penser au moindre détail et de tout mettre en œuvre afin que les mille et un imprévus pouvant survenir lors de cet évènement d'envergure puissent être réglés très rapidement.

C'est précisément le rôle que développe la logistique qui apparaît comme fondamentale pour le bon déroulement de la manifestation.

Ainsi, la logistique vise essentiellement à envisager et à examiner tous les aspects avec le plus grand soin : l'hébergement, la restauration, le transport, tout le matériel nécessaire, la signalisation, l'accueil, l'inscription, les services techniques et l'audiovisuel, l'informatique et les télécommunications, la sécurité, l'entretien, etc.

Tout est fait pour que tous les acteurs de l'évènement puissent bénéficier des services et du matériel adaptés à leurs besoins, besoins qui s'avèrent parfois très exigeants.

En un mot, la logistique mise sur la qualité totale afin de faire de ce SUPER 16 un succès sur toute la ligne.

La promotion de la manifestation doit être assurée par l'organisateur auprès de :

- la Municipalité où se déroule le SUPER 16,
- de la communauté de Communes ou d'agglomération,
- du Conseil départemental,
- du Conseil Régional,
- de la DRJSCS, de la DDJSCS, du CROS, du CDOS,
- des partenaires privés,
- des médias de presse.

2) Mise en place de la compétition

Au sein du Bureau Fédéral de la FFSB, un Vice-président est plus particulièrement responsable de la préparation, de l'organisation et du déroulement du SUPER 16. Il a la fonction de Commissaire Général de cette compétition nationale officielle.

Ce Vice-président devra se rendre, préalablement au déroulement des compétitions, sur les lieux où celles-ci sont envisagées afin d'examiner sur place si les conditions matérielles sportives et financières dans lesquelles les compétitions se déroulent sont conformes aux prescriptions demandées.

Trois mois au moins avant le début des épreuves, une réunion regroupera, sous la présidence du Vice-président de la FFSB :

- Le Commissaire Général du comité organisateur,
- Les Présidents des commissions du Comité organisateur.

Au cours de cette réunion, ce groupe s'assurera du respect du présent cahier des charges, notamment :

- L'organisation générale,
- L'hébergement des joueuses,
- L'accueil de la presse, radio, télévision, service promotion et communication FFSB...,
- Le déroulement de la compétition,
- Les différents accès ...

Le Président de la FFSB ou le Secrétaire Général de la FFSB assistera à cette réunion si le Commissaire Général du Super 16 l'estime indispensable.

3) Organisation d'une étape

Préambule : qualité de l'épreuve

Le Super 16 Féminin se dispute en double.

Il est souhaité qu'en égard aux aléas climatiques de la période au cours de laquelle les étapes du Super 16 sont disputées, la mise à disposition d'un boulodrome couvert de 8 jeux soit assurée.

Néanmoins, il ne s'agit pas là d'une obligation en septembre octobre et à partir d'avril, à condition qu'une structure couverte de repli soit assurée en cas d'intempéries importantes.

a) Représentativité

La volonté fédérale, à travers le SUPER 16 Féminin, est de promouvoir notre discipline pratiquée par les féminines.

Aussi il en découle la nécessité de savoir accueillir, non seulement les participantes, mais également les spectateurs et les médias.

b) Qualité de la structure à fournir

Il sera important d'assurer le nettoyage complet du site sur les deux jours : gradins propres, allées balayées, toilettes nettes et approvisionnées. De plus, il conviendra de s'assurer que toutes les normes de sécurité d'accueil des spectateurs soient toutes remplies (par exemple : mise à disposition d'extincteurs, portes de secours ouvertes et non entravées). Une partie du parking sera réservée aux véhicules des joueuses, des officiels et des médias.

En cas d'utilisation de jeux extérieurs toutes mesures devront être prises pour assurer la sécurité des spectateurs.

c) Utilisation de l'espace et réglementation

Il s'agira de mettre à disposition suffisamment de lieux pour se restaurer. Ils devront servir les boissons autorisées par la législation en vigueur sur le site. De plus, il faudra prévoir des espaces d'installation pour la sonorisation, le podium des remises de récompenses, ainsi que pour certains exposants potentiels. Il conviendra également de prévoir tous les branchements électriques nécessaires à l'informatique et au matériel pour les différents médias (télévision, radio, presse ...). Tous les stands devront détenir un certificat de conformité.

d) Accueil

Il est obligatoire de disposer sur le site d'installations sanitaires conformes au Règlement Sanitaire Départemental. Une salle de presse en îlots composée de deux tables nominatives individuellement, avec quatre prises de courant (le nombre d'îlots sera en fonction des représentants couvrant l'évènement) ainsi que deux sorties ADSL et photocopieur seront indispensables (rapport de visite du site par la délégation FFSB).

Le boulodrome couvert devra avoir reçu l'aval du représentant de la fédération chargé de l'organisation.

e) Visite de la FFSB

Concernant l'implantation des jeux et la mise en place des banderoles sur le site, une fiche technique sera préalablement établie, en commun accord, lors de la visite de la délégation F.F.S.B. Chaque sponsor installera ses propres banderoles à l'endroit convenu préalablement avec l'organisateur.

f) Coût

L'organisateur s'engage à verser à la FFSB un droit d'organisation fixé par le Bureau Fédéral (1 000 €). Il est dû à la signature de la convention. Une convention sera signée par la FFSB avec l'organisateur 3 mois avant la compétition, dans toute la mesure du possible. Celle-ci sera visée et cautionnée par le CBD du lieu concerné.

g) Billetterie spectateurs

Les limites maximales de la tarification, convenues par la FFSB, seront de : 5 € la journée. Il sera accordé une gratuité pour les femmes, les enfants de moins de 14 ans, les catégories jeunes, sur présentation de la licence et les officiels (personnes munies d'une carte bleue, blanc, rouge FFSB). La recette reviendra en totalité à l'organisation. Les sponsors de la FFSB seront invités par celle-ci.

h) Régulation de sponsors

Afin de ne pas créer d'interférences entre les annonceurs fédéraux et ceux des hôtes, la FFSB se garde un droit de préemption sur les emplacements des annonceurs. Il s'agira de trancher lors de la visite de la délégation.

i) Hébergement, restauration

Le Vice-président, responsable du SUPER 16, vérifiera que les équipes ont été informées en temps et en heure sur les possibilités d'hébergement et de restauration de la région (envoi d'une liste des hôtels démarchés avec prix de référence). Il en sera de même pour les restaurants, sauf si le repas est pris en commun. Dans ce cas, le traiteur sera assuré par les soins de l'organisateur. L'organisateur réservera les hôtels pour l'arbitre et les officiels de la FFSB qui auront été désignés (au maximum 2 dont le Vice-président responsable du Super 16) dans le respect du barème fédéral (50 euros petit-déjeuner inclus), tout dépassement restant à la charge de l'organisateur.

j) Affiches

La FFSB réalise les affiches de l'évènement en partenariat avec l'organisateur qui transmettra ses informations dans un délai de 2 mois avant la date prévue de la manifestation (sous forme de fichier informatique par e-mail). Vous seront expédiés, 50 exemplaires d'affiches au format A3 en couleur.

k) Programmes

La FFSB réalise un programme de l'évènement conjointement avec l'organisateur qui réunira les informations des différentes collectivités (édito et photos en haute définition) qui sponsorisent la manifestation. Ces informations doivent être transmises dans le mois précédant la manifestation (sous forme de fichier informatique par e-mail) 30 exemplaires seront remis la semaine précédant la compétition. Les organisateurs qui souhaiteraient des programmes supplémentaires devront en supporter le coût.

l) Direction technique

L'arbitre sera missionné par le Vice-président chargé des arbitres. Le déroulement de la compétition est fixé par la FFSB.

L'organisateur aura l'obligation de mettre à la disposition permanente du commissaire général du Super 16 Féminin, un assesseur compétent qui assurera la charge de délégué (rôle défini ci-après).

Sauf cas particuliers (Bellecour – Lyon notamment), le déroulement sera :

Le dimanche (Parties en 1 H 30)

Matin : Parties de poules à partir de 7 H 30

Après-midi : Règle des tableaux A et B à partir de 14 H.

¼ finale

½ finale

Finale

Les étapes pour lesquelles une organisation différente serait acceptée feront l'objet d'une instruction. Pour les concours se déroulant sur 2 jours, les horaires seront aménagés en fonction des heures d'ouverture du boulodrome. Les parties peuvent se dérouler en 1h45 ou 2h00.

m) Sources de revenus d'une étape SUPER 16 pour l'accueillant

Les sources principales de revenus peuvent être mises en évidence :

- la buvette,
- les entrées spectateurs,
- la tombola,
- les subventions des Collectivités Territoriales,
- les sponsors locaux,
- Etc...

n) Fiche technique d'implantation du site

Dans la continuité de l'image souhaitée autour de cet évènement, la qualité technique de chaque étape se veut irréprochable.

L'organisation oblige alors à prendre différentes mesures qualitatives, comme suivant :

- un boulodrome couvert si possible,
- un marquage contrasté,
- une sono de 500 W, 2 HF,
- un éclairage de 600 lux en intérieur minimum. Lieu éclairé par réverbères ou projecteurs en extérieur, en cas de présence de TV prévoir un éclairage plus puissant,
- des décorations : fleurs, drapeau national, musique, animation,
- l'entretien des sites,
- les banderoles sponsors,
- 32 repose-boules, 6 boules minimum,
- un local presse comprenant une table, deux branchements électriques par table, une ADSL, des chaises en nombre suffisant,
- un emplacement isolé pour le délégué,
- un poste de secours (trousse d'urgence) à la charge de l'organisateur.

4) Déclaration des équipes Première Division (en début de saison)

Extrait du Chapitre 6 « Les Féminines », art. 92 « Première Division » du R.S. 2016/2017

Chapitre VI – LES FEMININES

ARTICLE 92 - PREMIERE DIVISION (F1)

1. Composition

Elle comporte 16 équipes :

- 12 équipes issues du classement national F1 de la saison sportive précédente
- 4 équipes issues du classement national F2 de la saison sportive précédente.

Deux équipes maximum déclarées et acceptées par AS.

2. Déclaration des équipes (en début de saison)

Les équipes sont composées de 2 ou 3 joueuses.

Pour compléter une équipe on peut intégrer des joueuses de division inférieure qui seront classées 1^{ère} division.

Les équipes sont reconnues par 2 critères :
- Le nom de l'AS
- Le nom du chef d'équipe.

Chaque double a un code d'identification (T1 - 1 à T1 - 16).

Au moins 1 joueuse de l'ancienne équipe déclarée, devra être inscrite dans la nouvelle équipe de cette même AS.

Une F1 qui ne figure plus dans une équipe F1 la saison suivante reçoit automatiquement une licence F2.

3. Montées - Descentes

Les 12 premières équipes issues du classement spécifique 1^{ère} division Féminine (prise en compte de tous les résultats) à la fin de la saison se maintiennent obligatoirement en F1.

Les 4 premières équipes issues du classement F2 accèdent à la 1^{ère} division sauf si l'AS est déjà représentée par deux équipes. Dans ce cas on prend la ou les suivantes.



En cas de refus de maintien ou d'accession d'une équipe, les joueuses qui la constituaient se verront attribuer une licence rouge pour la saison suivante et seront maintenues en F2 en saison N+2

La ou les équipes appelées pour le remplacement seront, dans l'ordre, les mieux placées au classement :

- + Équipe classée 13^{ème} si désistement d'une équipe F1 ou suivante...
- + Équipe classée 5^{ème} si désistement d'une équipe F2 ou suivante...

Les déclarations d'équipes pour la saison suivante doivent être saisies dans « BOULY » pour le 25 août.

Au 25 août, la FFSB valide les 16 équipes constituées et leur numéro d'identification. Les joueuses sont classées 1^{ère} division et leurs licences peuvent alors être éditées.

Composition des équipes

POSSIBILITES DE COMPOSITION DES EQUIPES EN CONCOURS NATIONAUX DOUBLES					
Equipe de base	Dépôt des licences		Joueuses présentes		
	Equipe de base	Complément	Equipe de base	Complément	<p>OBLIGATOIREMENT 1 licence de l'équipe de base doit être déposée.</p> <p>Toutes les équipes déclarées à 2 ou 3 peuvent jouer à 3.</p>
3 joueuses	3		3		
	2	1	2	1	
	2 ou 3		2		
	2	1	1	1	
	1	1	1	1	
2 joueuses	2	1	2	1	
	2		2		
	2	1	1	1	
	1	1	1	1	

* Les joueuses déclarées ne peuvent pas jouer avec 1 équipe identifiée ou inversement.

5) Déroulement du SUPER 16 - Charte de bonne conduite

Compétitions sur x week-ends, uniquement en double, réservées aux 16 équipes de 1^{ère} division.
Le tirage sera réalisé par informatique, au plus tard le lundi précédent la compétition.

Précisions financières :

Dotation des concours

L'inscription aux concours est gratuite.

Chaque partie gagnée est primée, dotation à charge de la FFSB comme suit :

Parties de poules gagnées	15 euros x 5 x 4 poules =	300 €
Bonus 1 ^{er} de poule	20 euros x 4 =	80 €
Bonus 2 ^{ème} de poule	10 euros x 4 =	40 €
Bonus 3 ^{ème} de poule	5 euros x 4 =	20 €

		440 €

Tableau A

¼ finale	60 euros x 4 =	240 €
½ finale	120 euros x 2 =	240 €
Finale		240 €

		720 €

Tableau B

¼ finale	40 euros x 4 =	160 €
½ finale	80 euros x 2 =	160 €
Finale		160 €

		480 €

Coût total : 1 640 €

Récompenses

Les récompenses pour les finalistes des deux tableaux seront à la charge de l'organisateur (remise de lots en nature ou autre).

La F.F.S.B. remettra au vainqueur de chaque étape un Trophée SUPER 16 à sa charge.

Dispositions complémentaires

Pas de frais d'inscription.

Pas d'indemnité de déplacement ou hébergement sauf pour déplacements hors région de rattachement (0,15 euros/km).

Un repas offert par l'organisateur : samedi midi ou soir, ou dimanche midi selon l'organisation proposée.

Arbitre

L'arbitre sera pris en charge par la FFSB.

Charte de bonne conduite :

Point 1 :

Suivant les résultats sportifs de la saison écoulée, la FFSB établit pour la saison suivante la liste des équipes classées en 1^{ère} division.

Point 2 :

Les présidents des ASB, dont dépendent les équipes, sont les seuls interlocuteurs sportifs, financiers et juridiques de la FFSB.

Point 3 :

L'ASB désigne un responsable pour chaque équipe.

Point 4 :

Une étude financière des coûts sera revue chaque année et incluse au cahier des charges.

Point 5 :

Les équipes doivent obligatoirement participer au programme sportif proposé par la FFSB et respecter le calendrier défini par la FFSB.

Point 6 :

Le forfait non excusé, d'une équipe, entraîne automatiquement l'annulation du meilleur résultat de la saison.

Point 7 :

S'il y a forfait général d'une équipe pendant la saison sportive, non seulement les joueuses reçoivent une licence rouge F1 pour le restant de la saison, mais de plus, en l'absence de justificatif recevable, elles n'auront pas accès à la qualification au championnat de France doubles de la saison suivante.

Point 8 :

En cas de non participation et de non respect du calendrier c'est l'ASB qui est tenue pour responsable. Elle encourt des sanctions sportives et financières.

Point 9 :

Quel que soit son classement ponctuel, une équipe doit toujours défendre ses chances.

Point 10 :

Le président de l'ASB s'engage à informer et à faire respecter par son, ou ses équipes, la réglementation et la charte, mises en place par la FFSB.

De son côté la FFSB s'engage à respecter le cahier des charges.

Point 11 :

Le président de l'ASB s'engage à la demande de la FFSB, d'organiser chez lui et dans la saison sportive, au moins une compétition réservée à la catégorie F1 ou F2.

Challenge annuel au Champion du Super 16 et prime de parties gagnées.

Référence au classement établi sur la base des points de classement.

L'objectif est :

- **d'avoir un classement qui servira à effectuer la composition des poules lors du championnat de France double où toutes les équipes sont qualifiées,**
- **de récompenser toutes les participantes (exemple : l'équipe classée 16 et dernière percevra en fin de saison un minimum de 100 euros).**

6) Rôle de l'assesseur (délégué)

La volonté générale des commanditaires de ce cahier des charges est de montrer un visage irréprochable de notre sport. Par conséquent, l'application stricte de la réglementation fédérale en vigueur devient le point d'orgue de la représentativité du SUPER 16.

Il est le cadre du projet. L'organisateur devra donc s'attacher à désigner comme assesseur, qui en cas d'absence d'un représentant de la FFSB officiera, une personne à la compétence affirmée.

Les différentes tâches à assurer sont :

- le paiement des indemnités,
- la vérification des licences.

Les tâches préparatoires :

- veiller à la mise à disposition des jeux, tracés et arrosés, à l'heure prévue du départ de l'échauffement.

Les tâches pendant l'étape :

- veiller à faire remplir convenablement les fiches d'inscription (n° des licences, nom du capitaine, nom des joueuses),
- veiller au respect des horaires et de durée de chaque équipe à chaque tour,
- garantir les règles de bonne conduite des spectateurs et des athlètes,
- être responsable de la table de marque,
- assumer le rôle du speaker, en collaboration avec le responsable de communication.

Les tâches en fin de la compétition :

- contrôle de la signature par l'arbitre de la fiche individuelle d'attribution de points,
- en assurer l'envoi en collaboration avec l'arbitre,
- respecter les délais.

Les étapes 2017-2018 du SUPER 16 Féminin

Imprimé de candidature à un concours national Saison 2017/2018

A retourner renseigné à la F.F.S.B. avant le 15 mai 2017

Type de concours	F1		F2		M1		M2		
	Quadrette			Double			Simple		
	Poules			Elim			2 tours		
							4 parties		
		Nombre d'équipes :							
1^{er} vœu				Date :					
2^{ème} vœu				Date :					
Début de la compétition : Se reporter à l'art 2.2.1. du cahier des charges									
Organisateur	Nom de l'AS / du CBD :								
	N° de l'AS / du CBD :								
	Responsable du concours :								
	Tél fixe :								
	Tél Mobile :								
E-mail :									
Installations disponibles	Nombre de jeux couverts :				Chauffés	Oui	Non		
	Nombre de jeux extérieurs :								
	Nombre de site(s) utilisé(s) pour la compétition								
Visas									
AS			CBD			CBR			

DEMANDE D'HOMOLOGATION DE CONCOURS NATIONAL

N° du concours :		F1		F2		M1		M2	
Nombre d'équipes		8		16		32			
		64		128		Autre :			
Quadrettes		Doubles			Simple				
Poules		Elim		2 tours		4 parties			

AS Organisatrice		N° d'affiliation	
Lieu(x) de déroulement		Nombre de site(s)	
Date de début :		Date de fin :	
		Heure début : se reporter au cahier des charges	
Nom de l'assesseur mis à la disposition de l'arbitre :			

Participation aux frais d'organisation (a)		Dont frais divers (à préciser) (b) :	
Montant à reverser en dotation (a - b) x nb d'équipes x coefficient :			
Indemnités à verser au gagnant à chaque partie			
1 ^{er} de poule		128 ^{ème} de finale	1/8 ^{ème} de finale
2 ^{ème} de poule		64 ^{ème} de finale	¼ de finale
3 ^{ème} de poule		32 ^{ème} de finale	½ finale
4 ^{ème} de poule		16 ^{ème} de finale	Finale
TOTAL :			

Le Président du Comité d'organisation :
Date et signature